APPEL A PROPOSITIONS
SELECTION DE PRESTATAIRES AU TITRE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA POE COLLECTIVE

27 Novembre 2013

POEC
CREATEUR D'ENTREPRISE
faisant suite à
l'Appel à Projet Jeunes Entrepreneurs (APJE)
du **CONSEIL REGIONAL de la Martinique**

Cet appel à propositions s'inscrit dans le cadre de la démarche d'Opcalia sur le dispositif POE COLLECTIVE qui bénéficie en amont de la réponse de l'appel à projets publié par le FPSPP le 9 avril 2012. C'est à ce titre que cette démarche bénéficie du soutien financier du FPSPP et du Fonds Social Européen (FSE).

09 mars 2012

PROJET NATIONAL « POE COLLECTIVE »
Favoriser l'accès des demandeurs d'emploi à des actions de formation dans le cadre de la préparation opérationnelle à l'emploi collective

I. ELEMENTS DE CADRAGE DU DISPOSITIF

Traduisant la mesure de leur responsabilité et de leur réactivité face à l'urgence de la situation liée au contexte général de crise traversé depuis 2008, les organisations syndicales de salariés et d'employeurs signataires de l'ANI du 7 janvier 2009 ont convenu ***d'accentuer les politiques en faveur de la qualification et de la requalification des demandeurs d'emploi (D.E.),*** indemnisés ou non, pour lesquels une action de formation s'avèrerait nécessaire afin de favoriser leur retour à l'emploi. A ce titre, une attention particulière est portée à destination des D.E. alternant fréquemment des périodes de travail et de chômage, ou présentant un besoin de formation courte et rapide pour accéder à un emploi, ainsi qu'aux personnes éloignées de l'emploi.

Répondant à cet objectif, les partenaires sociaux ont introduit, au travers des articles 114 et 115 de l'ANI du 25 octobre 2009 sur le développement de la formation tout au long de la vie professionnelle la professionnalisation et la sécurisation des parcours professionnels.

Mesurant la pertinence de ces dispositifs, le législateur en a repris la substance dans le cadre des lois du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie et du 28 juillet 2011 pour le développement de l'alternance et la sécurisation des parcours professionnels.
Dispositif désormais codifié à l'article L.6326-3 du code du travail, la POE collective *« permet à plusieurs demandeurs d'emploi de bénéficier d'une formation nécessaire à l'acquisition des compétences requises pour occuper des emplois correspondant à des besoins identifiés par un accord de branche ou, à défaut, par un conseil d'administration d'un organisme collecteur paritaire agréé. » « La formation est financée par l'organisme paritaire collecteur agréé compétent. [Pôle Emploi] et le [FPSPP] peuvent également contribuer au financement de la formation dans des conditions fixées par une convention avec l'organisme collecteur paritaire agréé ».*

Les partenaires sociaux concrétisent cet engagement au travers de l'annexe financière 2012 et par l'appel à projet publié le 9 mars 2012, qui bénéficie du soutien du Fonds Social Européen, (FSE).

Parmi les priorités définies dans le Programme opérationnel « Compétitivité Régionale et Emploi » pour la période 2007/2013, le présent appel à projets porte sur :

- ✓ Axe 2 *« Financer l'accès des demandeurs d'emploi à des formations répondant à un besoin du marché du travail identifié à court ou moyen terme »*,
- ✓ Mesure 22 *« Développement des politiques actives du marché du travail pour faciliter l'accès et le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi et leur mobilité »*,
- ✓ Sous-mesure 221 *« actions de formation pour les demandeurs d'emploi jeunes et adultes »*

C'est dans ce cadre que :

- ✓ **9 mars 2012** : publication du présent appel à projet relatif à des actions de formation mises en œuvre dans le cadre de la POE collective, dans l'esprit des dispositions de l'article 115 de l'ANI relatives aux besoins identifiés par une branche professionnelle.

Le réseau Opcalia a investi le champ de la transition professionnelle et de la sécurisation des parcours professionnels depuis 2009 *via* les dispositifs CTP – CRP et plus récemment de la POE individuelle sur l'ensemble des territoires, DOM compris et en direction des branches professionnelles adhérentes au réseau Opcalia.

Au regard de ses priorités stratégiques, du partenariat avec Pôle Emploi, Opcalia souhaite poursuivre et conforter son action sur le champ de l'accompagnement vers l'emploi et d'une recherche d'une meilleure adéquation entre les besoins exprimés par les branches et les entreprises et des compétences qui peuvent être développés auprès de publics DE.

Dans cette perspective, Opcalia propose une réponse projet réseau en lien direct avec les branches professionnelles qui sont immédiatement mobilisés sur des besoins d'emploi et des métiers ciblés.

A ce stade, certaines branches professionnelles se mobilisent (Prévention sécurité, Transport aérien, manutention ferroviaire, Propreté, Maroquinerie…). La POE collective permet d'accentuer les politiques en faveur de la qualification et de la requalification de demandeurs d'emploi pour lesquels la formation et l'acquisition de compétences sont requises pour occuper un emploi et favoriser ainsi leur (ré) insertion professionnelle et retour à l'emploi.

Opcalia se positionne *via* le présent appel à projet FPSPP relatif à la préparation opérationnelle collective associant des modalités opérationnelles liées à la mise en œuvre du dispositif POE collective. C'est dans ce cadre que s'inscrit l'action d'Opcalia *Martinique.*

II. FINALITES POURSUIVIES

- ✓ **Réduire les inégalités d'accès à l'insertion professionnelle** par la mise en œuvre de formations préalables à l'embauche

- ✓ **Répondre à des besoins d'emploi**, des métiers ciblés et identifiés par une branche professionnelle

- ✓ **Faciliter l'embauche de demandeurs d'emploi** par le développement de formations individualisées et adaptées :
  - A l'expérience antérieure des personnes en recherche d'emploi ;
  - Et répondant aux besoins spécifiques correspondants à des besoins identifiés par un accord de branche ou à défaut le CA de l'OPCA

- ✓ **Développer le partenariat avec Pôle Emploi et/ou les missions locales** pour l'insertion professionnelle et sociale de jeunes (*échanges croisés OPMQ, BMO …)*

- ✓ A l'issue de la POE collective, il **est possible de conclure** :
  - Un CDI ou CDD d'une durée minimale de 12 mois
  - Un contrat de professionnalisation d'une durée minimale de 12 mois ou CDI
  - Un contrat d'apprentissage

- ✓ L'OPCA définit les compétences que les demandeurs d'emploi acquièrent au cours de la formation.

III. PUBLICS CIBLES

- ✓ **87** Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi à la date de démarrage de l'action de formation, indemnisés ou non
- ✓ Le niveau de formation des bénéficiaires est hétérogène (niveau V au niveau I).

IV. ELEMENTS DE CONTEXTE REGIONAL OU DE BRANCHE

CONTEXTE REGIONAL

« Devant la situation économique actuelle de la Martinique, l'importance du chômage des jeunes, dès 2010, la Région Martinique a défini comme un axe prioritaire stratégique la mise à l'emploi de la jeunesse martiniquaise.

Aussi, le 11 juillet 2012, la Région Martinique, lançait sous forme de concours un appel à projet ouvert aux entrepreneurs de 16 à 35 ans.

335 candidats éligibles ont participé et présenté des projets dans les domaines suivants :

- 137 « jeunes entrepreneurs »
- 73 « startup »
- 13 « retour aux sources »
- 14 « assoc'jeunes »
- 26 « domaine de l'art »
- 72 « nurserie entreprises »

Devant la qualité des projets présentés et des candidats, pour la plupart demandeurs d'emploi, le jury de pré -sélection et le jury final, présidé par Serge Letchimy, Président de Région, ont retenu **172 projets** au lieu des 40 prévus à l'origine.

Ces 172 porteurs de projets bénéficieront d'un accompagnement spécifique de la Région décliné comme suit :

- 15 000 euros de prix
- 2 ans de prise en charge 50% du loyer de l'entreprise ou de l'association (dans la limite de 20€ le m², et d'un montant maximum de 8 000€ sur 2 ans)
- accompagnement à la recherche de fonds et d'investisseurs tels que SAGIPAR…
- Porteurs de projets postulant dans la catégorie 'Retour au pays' : prise en charge à 50% des frais d'installation (local professionnel et logement personnel) et de déplacement (billets et déménagement) dans la limite de 6 000€
- Aide à la recherche de locaux professionnels : zones d'activité économique (ZAE) créées par la Région et autres solutions immobilières
- Parrainage avec des entrepreneurs
- Participation à un programme de formations
- Aide à la réalisation des formalités administratives

Ce sont 4 400 000€ qui seront investis pour mener à bien ces différents projets, suivi par un comité de pilotage. »

Un vote unanime entérine la volonté de la collectivité régionale d'œuvrer à la création d'emploi chez les jeunes, de promouvoir le retour aux pays de jeunes martiniquais et de poursuivre son combat contre le chômage à la Martinique ».

Forts de cette même dynamique, Pôle Emploi Martinique, la Maison de L'Entreprise et Opcalia Martinique se sont mobilisés autour de la mise en place d'une POEC territoriale visant à accompagner les 87 bénéficiaires demandeurs d'emploi sur les 172 projets retenus et dotés de 15 000 € par le CONSEIL REGIONAL dans le cadre de l'APPEL A PROJET JEUNE.

Cette POEC s'inscrit également dans le cadre du Plan d'Urgence du Gouvernement. Ce dernier vise l'optimisation de l'enveloppe additionnelle de 596 000 € confiée au Pôle Emploi Martinique pour l'insertion d'à minima 300 demandeurs d'emploi avec des sorties positives (dates limites d'engagement 31/12/2013)..

LE PARCOURS DE FORMATION VISE :

Modules	Contenu	Durée	Modalités	Période
Module 1	Accueil Connaissance de l'environnement de l'entreprise	**7 h** **1 jour**	**Collectif**	Fin 2013
Module 2	Sauveteur Secouriste du travail	**20 h**	**Collectif**	Fin 2013
Module 3	Bâtir mon projet de création d'entreprise Elaborer mon étude de marché Elaborer mon étude financière	**42 h** **6 jours** **(3 x 2 jours)**	**Collectif** **Ateliers techniques** **Individuel** *	Janvier 2014
Module 4	Qu'est-ce qu'un bon manager ? Stratégie d'entreprise	**14 h** **2 jours**	**Collectif**	Janvier 2014
Module 5	Préparation à l'installation Attestation	**28 h** **4 jours**	**Collectif**	Janvier 2014
Module 6	Déterminer mes choix juridiques (statut juridique, politique commerciale) Finaliser mon projet	**28 h** **4 jours**	**Collectif** **Individuel** *	Février 2014
Module 7	Lancer mon activité Conseils sur la communication	**14 h** **2 jours**	**Collectif** **Individuel**	Février 2014
Module 8	Gérer mon entreprise (organisation administrative, Tableaux de bord	**21 h** **3 jours**	**Collectif** **Ateliers techniques**	Février 2014

	Gérer son temps)			
Module	**Contenu**	**Durée**	**Modalités**	**Période**
	Suivi individuel des porteurs de projets *(Conseils sur la politique de ressources humaines, conseils juridiques*	**150 h**	***Individuel***	**Février à mars 2014**
		374 h		

« Individuel * » : Appui technique –démarche terrain encadrées

TYPE D'EMPLOIS : Créateurs d'entreprises

DUREE DE LA FORMATION : 374 heures

QUALIFICATIONS VISEES :

L'obtention d'un titre en lien avec l'entreprenariat/la création d'entreprise serait un plus mais n'est pas obligatoire.

NOMBRE DE SESSIONS ENVISAGEES :

- 7 groupes de 11
- 1 groupe de 10

PLANNING (cf. parcours de formation visé)

Date de début de la formation : 13 décembre 2013

Date de fin de la formation : 31 Mars 2014

ATTENDUS DES PRESTATAIRES

Au cours de son parcours, le bénéficiaire de la POEC :

- apprendra à piloter son projet de développement d'activité en entreprise,
- devra acquérir des méthodes de management de son projet, de management des ressources nécessaires, ainsi que les connaissances essentielles que requiert la réalisation concrète de son projet entrepreneurial.

MODALITES PEDAGOGIQUES ATTENDUES

La formation-action des bénéficiaires de cette POEC sera articulée par l'alternance :

- d'ateliers techniques,
- d'appui technique individuel,
- de démarches terrains encadrées
- de suivi individualisé d'accompagnement, de conseils, d'aides pour faciliter la mise en œuvre du projet pendant et après la création d'entreprise
- d'un suivi post-formation

V. ATTENDUS DE LA PRESTATION

Le prestataire de formation explicite, de manière précise, la prestation préconisée pour atteindre les attendus liés contexte et définis *en supra* référence faite *au* point IV.

La réponse doit comporter impérativement les volets suivants :

Profil général du prestataire :

- ✓ Raison sociale
- ✓ SIRET
- ✓ Effectif global de la structure
- ✓ Secteurs d'intervention et/ou domaines d'activité
- ✓ Autres prestations proposées …

Contexte et objectifs généraux de la prestation :
Le prestataire reformule sa propre vision du contexte cité *en supra* (point IV).

Déroulement de la prestation *:*

- ✓ Le prestataire décrit la nature de la prestation à réaliser afin d'en délimiter le contenu précis et en déduit le volume de travail qui lui est nécessaire (conception, préparation, réalisation …).

La réponse liée à la prestation envisagée doit faire mention des points suivants :

- ✓ Type de formation, emplois visés
- ✓ Actions et/ou parcours de formation
- ✓ Durée de formation et/ou parcours
- ✓ Qualification(s) visées
- ✓ Méthode pédagogique envisagée (présentiel ou face à face pédagogique, plateaux techniques, e-learning, immersion formative en entreprise peut s'envisager si cadrer …)
- ✓ Modalités liées au suivi de la formation immédiat et post formation à 3 mois
- ✓ Méthode de collaboration
- ✓ Planning de formation
- ✓ Logistique de réalisation
- ✓ Modalités de publicité envisagées du FPSPP et Fonds Social Européen (FSE) en direction des bénéficiaires (plaquette de communication, panneau d'affichage, drapeau Européen …)
- ✓ Nombre de sessions envisagé
- ✓ Nombre de stagiaires par session de formation au vu du projet

Moyens humains mis à disposition :

- ✓ Le prestataire fait mention dans son offre de prestations des moyens humains mobilisés pour réaliser le projet et le suivi (contact interne pour la logistique et la facturation, responsable projet identifié, l'équipe pédagogique dédié …) :
- ✓ Nom et rôle des intervenants sur le projet
- ✓ Responsabilité de chaque intervenant
- ✓ CV de chaque intervenant pressenti notamment :
    - Profil et expérience
    - Références de missions comparables
    - Ancienneté dans la structure

Références du prestataire sur des projets similaires :
Le prestataire présente quelques références de travaux similaires menés récemment et/ou actions sur le champ de l'emploi à l'exemple d'actions menées sous l'égide de pôle emploi et/ou missions locales …

Proposition financière :
Le prestataire indique de manière précise le coût global de la prestation et détaille les modalités de calcul (coût horaire TTC * durée * nombre de stagiaires) de la prestation prenant en compte des propositions d'intervention (positionnement – formation – suivi notamment suivi immédiat du bénéficiaire et post formation à 3 mois) – nombre de sessions envisagé et de stagiaires envisagés par session.

VI. CALENDRIER DE SELECTION ET DE MISE EN ŒUVRE

- ✓ Date limite de dépôt – Réponse Opcalia Martinique **: 05/12/2013**
- ✓ Sélection des opérations par Opcalia Martinique et la Maison de l'Entreprise : **06/12/2013**
- ✓ Période de réalisation des actions de formation : **13/12/2013 au 31/03/2014**

VII. ACTIONS ET DEPENSES ELIGIBLES

- ✓ Seuls les coûts pédagogiques sont éligibles au présent appel à propositions.

Nota bene :

- ✓ la durée du parcours de formation POE collective sera de **374 h** et ne peut excéder 400h
- ✓ **les frais annexes** (transport, hébergement, repas, matériel pédagogique) ne sont pas éligibles

VIII. PROCEDURE DE L'APPEL A PROPOSITIONS

Conditions d'envoi des offres et date limite de réception des propositions d'intervention :

Les propositions d'intervention doivent être retournées par mél et/ou courrier **au plus tard le 05/12/2013** à **jocelyne.elisabeth@opcalia-martinique.com** à l'attention de Jocelyne ELISABETH sous format non modifiable (PDF).

Sélection des prestataires :

La sélection des prestataires de formation en charge d'intervenir sur le dispositif POE collective sera confiée à un comité technique de sélection composé de ressortissants de la Maison de l'Entreprise et d'Opcalia Martinique.